

FORMATION / ACTION

"5S"

DEFINITION :

Les "5S" sont avant tout une méthode de management participatif. Son objectif est d'impliquer le personnel, de le responsabiliser, d'améliorer l'organisation et l'efficacité de l'entreprise. Il s'agit donc de ramener sur l'opérateur les tâches de nettoyage, de rangement, de maintenance de 1er niveau, ..., pour parvenir finalement, à la gestion du poste de travail par l'opérateur. L'opérateur devient responsable de la bonne tenue de son poste et des améliorations à y apporter.

CONTENU :

Les différentes étapes :

Les 5 S se déclinent en 5 étapes successives :

SEIRI (ELIMINER) :

Quoi ? tout ce qui est inutile sur le poste de travail

SEITON (RANGER) :

Donner une place à chaque chose et, chaque chose est à sa place .

SEISO (NETTOYER) :

Après rangement, nettoyer à fond, puis, de façon régulière pour maintenir propre. Identifier les sources de salissure et mettre en place des solutions pour éviter de salir

SEIKETSU (STANDARDISER) :

Formaliser les règles visant à respecter les 3 premières étapes.

SHITSUKE (RESPECTER LES REGLES ET PROGRESSER) :

Cette étape a pour objectif de maintenir les bonnes habitudes en encourageant le personnel au respect des règles. (Utilisation d'un système de notation de la propreté et du rangement). Elle consiste aussi à mettre en place un système permettant au personnel de proposer des solutions d'amélioration des performances en termes de productivité, de qualité, de délais, d'organisation, ...

LA MISE EN ŒUVRE :

Le Comité de pilotage :

Pour l'efficacité de la démarche et pour la motivation du personnel, il est nécessaire de définir une structure de pilotage dont le but est de contrôler, recadrer si nécessaire et surtout d'aider à lever les freins lorsqu'ils se présentent. Cette structure est généralement définie comme suit :

- **Le comité de pilotage** (constitué de membres de la direction et responsables de services concernés (Direction, Production, Qualité, ...) dont le rôle est de fixer les objectifs, de contrôler l'avancement du projet et de prendre les décisions permettant le déblocage des situations difficiles. Le comité de pilotage est réuni une fois tous les un à deux mois.
- **Le chef de projet** (une personne désignée par le comité de pilotage) qui coordonne les actions décidées lors des interventions du consultant, vérifie que les groupes fonctionnent bien dans le cadre des activités qui ont été énoncées. Il rend compte de l'avancement du projet au comité de pilotage. Le chef de projet est présent à chaque intervention du consultant et réalise (ou fait réaliser) un certain nombre de tâches entre deux interventions.
- **Le pilote** : (généralement, un leader ou un chef d'équipe)
Il anime le groupe et :
 - veille au respect du planning
 - incite les opérateurs à émettre des propositions
 - effectue chaque semaine avec le groupe un bilan d'avancement du chantier.
 - facilite la mise en place des besoins identifiés pour le nettoyage et le rangement.
 - veille à ce que les auto évaluations soient réalisées chaque semaine, à ce que les opérations de nettoyage, de rangement et de maintenance de 1er niveau soient respectés.
- **Le groupe** :
Constitué de l'équipe des opérateurs d'un secteur ou d'une installation, il est l'acteur principal du dispositif "5S" :
Sous la conduite du pilote et du chef de projet, il :
 - respecte et fait respecter les règles élaborées (auxquelles il a contribué)
 - met en place certaines solutions avec l'accord du pilote et du responsable du secteur
 - réalise les auto évaluations et propose des solutions d'amélioration

Le Chantier pilote :

Le premier chantier doit être un chantier pilote qui permettra au personnel de l'entreprise de découvrir, appliquer et tester la démarche sur un secteur limité.

Une fois cette première expérience réussie, la démarche pourra être étendue à d'autres secteurs jusqu'à ce que tous les services (bureaux inclus) soient "5S".

Durée de la formation :

La durée de la formation action est de 5 journées pour un chantier